



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 22 avril 2005 (26.04)
(OR. en)

8015/05

COMPET 64
RECH 86
ENER 61
ENV 162
TELECOM 29
ECOFIN 132
CODEC 283

NOTE

du: Groupe "Compétitivité et croissance"
au: Coreper

n° prop. Cion: 8081/05 COMPET 67 RECH 79 ENER 55 ENV 164 TELECOM 27 ECOFIN 124
CODEC 264 + COR 1

Objet: Préparation du Conseil "Compétitivité" du 10 mai 2005
= "Proposition de la Commission de décision du Parlement européen et du
Conseil établissant un programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité
(2007-2013)"
= **Échange de vues**

1. Le 7 avril 2005, la Commission a soumis la proposition citée en objet au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social ainsi qu'au Comité des régions. Elle l'a ensuite présentée aux ministres lors du Conseil "Compétitivité", qui s'est tenu le 18 avril 2005.

2. Le Groupe "Compétitivité et croissance" a entamé un examen approfondi de la proposition et est convenu que les délégations pourraient poser aux services de la Commission des questions concernant le champ d'application de la proposition et sa structure, sous la forme de demandes de renseignements écrites.

Vu l'importance que revêt la proposition dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et ses liens inhérents avec d'autres initiatives et instruments, notamment la 7^{ème} proposition de programme-cadre et les fonds structurels, il a été décidé de procéder à un échange de vues sur la proposition lors du Conseil "Compétitivité" prévu pour le 10 mai 2005.

3. Afin de faciliter la discussion au niveau du Conseil, la présidence a établi un bref questionnaire, dont le texte a été approuvé par le Groupe le 21 avril 2005.
4. Compte tenu de ce qui précède, il est suggéré que, le 10 mai 2005, le Conseil procède à un échange de vues sur le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité en se fondant sur le questionnaire annexé à la présente note.

QUESTIONNAIRE

En mars 2005, le Conseil européen a demandé au nouveau programme communautaire pour la compétitivité et l'innovation "de donner une forte impulsion à l'innovation dans toute l'Union européenne en prévoyant un nouveau dispositif de financement des PME innovantes à haut potentiel de croissance, en rationalisant et renforçant le réseau de soutien technique à l'innovation dans les entreprises et en appuyant le développement de pôles régionaux et de réseaux européens pour l'innovation".

Le Conseil européen a également souligné l'importance de l'utilisation efficiente des énergies et la nécessité d'encourager les éco-innovations et les technologies environnementales, notamment dans les secteurs de l'énergie et des transports, avec une attention particulière portée aux PME, et de créer une société de l'information inclusive basée sur la généralisation des technologies de l'information et de la communication dans les services publics, les PME et les ménages.

Il est dès lors proposé d'examiner les questions suivantes afin de structurer le débat lors du Conseil "Compétitivité", qui se tiendra le 10 mai 2005:

- 1) La proposition de programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité répond-elle aux demandes formulées par le Conseil européen dans ses conclusions de mars 2005?
- 2) Les ministres soutiennent-ils la structure globale d'un programme-cadre organisé en trois domaines spécifiques comme un moyen d'optimiser les synergies?
- 3) Les objectifs, les domaines d'action et les instruments de mise en œuvre du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité sont-ils appropriés? Leur manque-t-il quoi que ce soit ou comportent-ils des éléments inutiles?

Il est entendu que ces questions seront examinées sans préjudice des discussions qui porteront sur les futures perspectives financières.